

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 966

1^{er} avril 2016

SOMMAIRE

Advent Pawlux 1 S.à r.l.	46362	Dunwitch Corporate	46368
Akinita S.A.	46342	Dynex Energy S.A.	46350
A La Bonne Fourchette S.à r.l.	46348	European Value Partners	46358
Albatros Investment Participation S.A.	46342	Exellair S.A.	46368
Alson Finance S.A.	46343	Expression Unique S.à r.l.	46368
Anabase S.A. SPF	46343	KDC Investments,Luxembourg Branch	46368
Ashmoreal S.A.	46343	OHI Finance SPV I S.A.	46368
ASP Rose Holdings Luxembourg S.à.r.l.	46344	OL Investissements	46353
ASP SI Holdings Luxembourg S.à r.l.	46344	Omnia Capital S.A.	46352
Automotive Components Europe S.A.	46344	Parc de Gerlache S.A.	46356
Bridel Adjacent Holdco S.à.r.l.	46345	PayCash Europe S.A.	46354
Bridel Adjacent Investments S.à.r.l.	46345	Pesca S.A.	46357
Bulgarian Acquisition Company III S.à r.l. ..	46346	PFCE Finco S.à r.l.	46367
Bulgarian Acquisition Company II S.à r.l. ...	46345	Pinnacle Equity	46358
Bulgarian Acquisition Company IV S.à r.l. ..	46346	Powerhouse Holding (Luxembourg)	46352
Bulgarian Acquisition Company VI S.à r.l. ..	46347	Syno Securitisation S.A.	46322
Campingworld	46367	Totavi Lux S.à r.l.	46332
CAP Consult International S.A.	46367	Tulip Investments (Luxembourg) S.A.	46339
Centre de Liaison, d'Information et d'Aide pour les Associations issues de l'Immigration au Luxembourg	46365		

Syno Securitisation S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 203.000.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr Stephan Willi WILLEM, director, born in Hambourg on the 16th of February 1969, residing in D-71711 Steinheim an der Murr, Gartenstr. 61;(Germany), and

2. Mr Sören Erich KNOLL, director, born in Offenburg, on the 27th of March 1963 residing in D-77652 Offenburg, Gerbenstr. 9 (Germany)

Both here represented by Mr. Jean-Luc JOURDAN, director, residing professionally in Luxembourg, 32, Avenue Monterey, by virtue of two powers of attorney given under private seal, which after being signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Such appearing, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which it declared to establish.

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Corporate name.

1.1 There is hereby formed a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law").

1.2 The Company exists under the name of "SYNO SECURITISATION S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") or the sole director of the Company (the "Sole Director") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors or by the Sole Director.

3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is to act as acquisition and/or issuing entity in the context of one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

3.2 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by itself or by another securitisation entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

3.3 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

(a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;

(b) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Directors, the Sole Director or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

(c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;

(d) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions and repo agreements;

(e) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;

(f) issue bonds, notes, certificates or any other form of debt securities (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and

(g) enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitisation Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

3.4 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000), divided into thirty-one thousand (31.000) registered shares with a par value of one Euro (€ 1) each, fully paid up.

6. Form of the shares. The shares are in registered form and subject to the relevant legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors or the Sole Director shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Bonds, Notes and other debt instruments

9. Registered or bearer form. The Company may issue bonds, notes, certificates or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes, certificates or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. - Directors, Board of directors, Independent auditors

10. Board of directors or sole director.

10.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (the "Directors" and each a "Director"), who need not be shareholders.

10.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director, named the Sole Director, until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

10.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

10.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the board of directors.

11.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

11.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

11.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General powers of the board of directors / Sole director.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director is authorised to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Law.

13. Delegation of powers.

13.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

13.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

15. Independent auditor.

15.1 The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises) appointed by the Board of Directors or by the Sole Director.

15.2 The independent auditors are re-eligible.

16. Conflict of interests.

16.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has an interest in, or is a Director, associate, officer or employee of such other company or firm, provided that paragraph 16.3 is complied with.

16.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3 In the event that any Director of the Company may have any personal and opposing interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board of Directors such personal and opposing interest, shall cause a record of this statement to be included in the minutes of the meeting and shall not consider or vote upon any such transaction. Such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

16.4 If there is only a Sole Director, by derogation to paragraph 16.3, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest opposing with that of the Company.

16.5 The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors or of the Sole Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

Chapter V. - General meeting of shareholders

17. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

17.1 The Company may have a Sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the company.

17.2 If there is only one shareholder, that Sole Shareholder shall assume all powers conferred to the general meeting of shareholders and shall take the decision in writing.

17.3 In the event of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

17.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

17.5 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

17.6 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, only the forms received by the company three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to are taken into account.

17.7 The shareholders are entitled to participate in the meeting by teleconference or by ways of telecommunications allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing effective participation in the meeting whereof the deliberations are transmitted on a continuous basis.

17.8 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

17.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-thirds of the votes cast of the shareholders present or represented.

17.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

18. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Friday of May at 10.00 a.m. If such day is a public holiday, the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

19. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

20. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. - Business year, distribution of profits

21. Business year.

21.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

21.2 The Board of Directors or the Sole Director shall draw up the balance sheet and the profit and loss account. It shall submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

22. Distribution of profits.

22.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

22.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

22.3 The Board of Directors or the Sole Director may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

23. Dissolution, Liquidation.

23.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

23.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

23.3 If no liquidators are appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidator(s) vis-à-vis third parties.

Chapter VIII. - Applicable law

24. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitisation Law.

Transitory Provisions

The first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2016. The First annual general meeting will be held in 2017.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for thirty one thousand (31,000) shares as follows:

Mr Stephan Willi WILLEM	15,500 shares
Mr Sören Erich KNOLL	<u>15,500 shares</u>
Total: thirty one thousand shares	31,000 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,900.-.

First resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing considering themselves as duly convened, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of the shareholders passed by unanimous vote the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as Directors, each with a mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2021:

(a) Mr Claude SCHETTGEN, director, born in Luxembourg on the 13th of July 1957, residing in 4B, Ennert dem Bierg à L-5244 Sandweiler

(b) Mr Yves STOCKLAUSEN, employee, born in Esch-sur-Alzette, on the 24th of June 1968, residing professionally in 304, route de Thionville L-5884 Hesperange and

(c) Mr Jean-Luc JOURDAN, director, born in Saint-Mard (B), on the 12th of July 1959, residing professionally in 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

3. Has been appointed as Chairman of the Board of Directors:

Mr Claude SCHETTGEN, director, born in Luxembourg on the 13th of July 1957, residing in 4B, Ennert dem Bierg à L-5244 Sandweiler

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Es Folgt Die Deutsche Übersetzung des Vorangehenden Textes:

Am dreissigsten Dezember, des Jahres zweitausendundfünfzehn
vor Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCIENEN

1. Herr Stephan Willi WILLEM, Direktor, geobren in Hamburg, am 16. Februar 1969, wohnhaft in D-71711 Steinheim an der Murr, Gartenstr. 61 (Deutschland), und

2. Herr Sören Erich KNOLL, Direktor, geboren in Offenburg, am 27. März 1963, wohnhaft in D-77652 Offenburg, Gerbenstr. 9 (Deutschland)

beide vertreten durch Herrn Jean-Luc JOURDAN, Direktor, berufsansässig in Luxemburg, 32, avenue Monterey, aufgrund von zwei (2) privatschriftlichen Vollmachten, welche durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar mit "ne varietur" paraphiert, dieser Urkunde beigefügt bleiben.

Die Erschienenen, handelnd in der oben genannten Eigenschaft, haben den Notar gebeten, die nachfolgende Satzung einer Aktiengesellschaft (société anonyme) aufzusetzen, die sie nach eigener Aussage zu gründen wünschen.

Kapitel I. - Firma, Sitz, Dauer des Bestehens, Gesellschaftszweck

1. Rechtsform, Name der Gesellschaft.

1.1 Die Gesellschaft ist eine Luxemburger Aktiengesellschaft (société anonyme) (die "Gesellschaft"), gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gemäß dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das "Gesetz von 1915") und der vorliegenden Satzung. Die Gesellschaft unterliegt dem Gesetz vom 22. März 2004 über die Verbriefung in seiner aktuellen Fassung (das "Verbriefungsgesetz").

1.2 Die Gesellschaft handelt unter dem Namen "SYNO SECURITISATION S.A.".

2. Sitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt (Großherzogtum Luxemburg).

2.2 Der Sitz kann durch einen Beschluss des Alleinaktionärs der Gesellschaft (der "Alleinaktionär"), beziehungsweise im Falle von mehreren Aktionären durch einen den Anforderungen an Satzungsänderungen genügenden Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre in eine andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

2.3 Der Verwaltungsrat der Gesellschaft (der "Verwaltungsrat") oder der alleinige Verwaltungsrat der Gesellschaft (der "alleinige Verwaltungsrat") ist ermächtigt, die Adresse der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde zu verlegen, in der sich der Sitz der Gesellschaft befindet.

2.4 Sollten außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eintreten oder unmittelbar bevorstehen, aufgrund derer Einschränkungen der üblichen Abläufe am Sitz der Gesellschaft oder der Kommunikation mit dem Ausland zu erwarten sind, kann der Sitz der Gesellschaft bis zu einer vollständigen Normalisierung dieser Umstände vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Eine solche Entscheidung lässt die Nationalität der Gesellschaft unberührt, die ungeachtet der Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die Sitzverlegung ins Ausland trifft der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwaltungsrat.

3. Gesellschaftszweck.

3.1 Der Zweck der Gesellschaft besteht darin, im Rahmen einer oder mehrerer unter das Verbriefungsgesetz fallende und durch dieses Gesetz geregelte Verbriefungsgeschäfte als Erwerbengesellschaft und/oder Emittent zu fungieren.

3.2 Die Gesellschaft kann Rechtsgeschäfte vornehmen, durch die sie unmittelbar oder mittelbar über eine andere Gesellschaft Risiken erwirbt oder übernimmt, die mit Forderungen, anderen Vermögenswerten oder Verbindlichkeiten Dritter verbunden sind oder die den Geschäftstätigkeiten Dritter ganz oder teilweise innewohnen. Der Erwerb oder die Übernahme derartiger Risiken durch die Gesellschaft wird dadurch finanziert, dass die Gesellschaft selbst oder eine andere Verbriefungsgesellschaft Wertpapiere ausgibt, deren Wert oder Rendite von den seitens der Gesellschaft erworbenen oder übernommenen Risiken abhängt.

3.3 Im Rahmen der vorstehenden allgemein gültigen Regelung darf die Gesellschaft insbesondere:

(a) von internationalen Institutionen und Organisationen, souveränen Staaten, Kapital- oder Personengesellschaften begebene Wertpapiere und Finanzinstrumente (im weitesten Sinne) zeichnen oder in sonstiger geeigneter Weise erwerben;

(b) ihre Vermögenswerte in einer Weise und zu einem Gegenwert verkaufen, übertragen, abtreten oder belasten oder anderweitig darüber verfügen, wie von dem Verwaltungsrat, dem alleinigen Verwaltungsrat oder einer anderen mit dieser Aufgabe betrauten Person zu dem betreffenden Zeitpunkt genehmigt;

(c) zur Förderung ihres Gesellschaftszwecks ihre Vermögenswerte, Wertpapiere oder sonstigen Finanzinstrumente verwalten, einsetzen oder anderweitig verwenden, und im Rahmen von Artikel 61 Abs. 3 des Verbriefungsgesetzes an den von der Gesellschaft gehaltenen Vermögenswerten und Rechten Garantien oder Sicherheiten in Form von Pfandrechten, Grundpfandrechten, Gebühren oder jeder andere Form von Sicherheit bestellen;

(d) in Zusammenhang mit der Verwaltung ihrer Vermögenswerte Wertpapierleihen und Wertpapierpensionsgeschäfte abschließen;

(e) Derivatgeschäfte (insbesondere Swaps, Futures, Forwards und Optionsgeschäfte) und vergleichbare Transaktionen abschließen und durchführen;

(f) Anleihen, Schuldverschreibungen, Zertifikate oder andere Schuldtitel (auch in Form von Beteiligungsrechten) oder Aktienwerte ausgeben, deren Wert oder Rendite von den von der Gesellschaft erworbenen oder übernommenen Risiken abhängt; und

(g) als Kreditnehmer Darlehensvereinbarungen im Rahmen des Verbriefungsgesetzes eingehen, insbesondere zum Zwecke der Finanzierung des Erwerbs oder der Übernahme von Risiken (vor Ausgabe der Wertpapiere oder allgemeiner, sofern die Gesellschaft als Erwerber tätig wird), oder um Zahlungs- oder andere Verpflichtungen zu erfüllen, die ihr aufgrund der von ihr ausgegebenen Wertpapiere oder aufgrund von Verträgen obliegen, die sie im Zusammenhang mit ihren Tätigkeiten abgeschlossen hat.

3.4 Die Gesellschaft kann Maßnahmen zum Schutz ihrer Rechte treffen und Transaktionen jeglicher Art vornehmen, die unmittelbar oder mittelbar mit dem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen, oder dem Gesellschaftszweck nützen und geeignet sind, seine Erreichung oder Förderung voranzubringen.

4. Dauer des Bestehens. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Kapitel II. - Kapital

5. Kapital. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (€ 31.000), eingeteilt in einunddreißigtausend (31.000) Namensaktien mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (€ 1) und ist vollständig einbezahlt.

6. Form der Anteile. Die Anteile lauten auf den Namen und unterliegen den entsprechenden gesetzlichen Bestimmungen.

7. Zahlungen auf Anteile. Zahlungen auf Anteile, die zum Zeitpunkt der Zeichnung noch nicht voll eingezahlt waren, können zu dem Zeitpunkt und zu den Bedingungen erfolgen, wie von dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwaltungsrat jeweils von Zeit zu Zeit festgelegt. Eingeforderte Einzahlungen auf Anteile werden von allen in Umlauf befindlichen und nicht voll eingezahlten Anteile zu gleichen Teilen eingefordert.

8. Kapitalerhöhungen Oder - Herabsetzungen.

8.1 Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann durch einen Beschluss der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden, der den rechtlichen Anforderungen die für Satzungsänderungen gelten entsprechen muss.

8.2 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile im Rahmen der rechtlich vorgesehenen Grenzen zurückkaufen.

Kapitel III. - Anleihen, Schuldverschreibungen und Andere Schuldtitel

9. Namens - Oder Inhaberpapiere. Die Gesellschaft kann Anleihen, Schuldverschreibungen, Zertifikate oder andere Schuldtitel als Namens- oder Inhaberpapiere begeben. Anleihen, Schuldverschreibungen, oder andere Schuldtitel, die als Namenspapiere begeben wurden, können nicht in Inhaberpapiere umgetauscht oder umgewandelt werden.

Kapitel IV. - Verwaltungsratsmitglieder, Verwaltungsrat, Unabhängiger Wirtschaftsprüfer

10. Verwaltungsrat Oder Alleiniger Verwaltungsrat.

10.1 Im Falle vom Vorhandensein einer Mehrzahl von Aktionären, sind die Geschäfte der Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat zu führen, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht (die "Verwaltungsratsmitglieder" und jeder ein "Verwaltungsratsmitglied"), bei denen es sich nicht um Aktionäre handeln muss.

10.2 Wird die Gesellschaft durch einen Alleinaktionär gegründet oder wird während einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, sind die Geschäfte der Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat zu führen, bestehend entweder aus einem einzigen Verwaltungsratsmitglied, genannt der alleinige Verwaltungsrat, bis zum Zeitpunkt der nächsten Hauptversammlung der Aktionäre, die das Bestehen von mehr als einem Aktionär feststellt oder bestehend aus mindestens drei Verwaltungsratsmitgliedern. Eine juristische Person kann Mitglied des Verwaltungsrats sein. In einem solchen Falle muss die juristische Person einen ständigen Vertreter benennen, der diese Aufgabe namens und im Auftrag der juristischen Person erfüllt. Die jeweilige juristische Person kann ihren ständigen Vertreter nur seines Amtes entheben, wenn sie gleichzeitig einen Nachfolger ernannt.

10.3 Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwaltungsrat werden von der Hauptversammlung der Aktionäre für einen Zeitraum von höchstens sechs Jahren bestellt und können wiedergewählt werden. Sie können jederzeit durch einen Beschluss der Hauptversammlung ihres Amtes enthoben werden. Sie bleiben solange im Amt, bis ihre Nachfolger ernannt worden sind. Wenn ein Verwaltungsratsmitglied ohne Angabe der Amtsdauer ernannt wird, gilt dieses als für einen Zeitraum von sechs Jahren ab Ernennung ernannt.

10.4 Wird ein Platz im Verwaltungsrat wegen Todes oder Ausscheidens eines Verwaltungsratsmitglieds oder aus anderen Gründen frei, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder eine Sitzung abhalten und mit einer Stimmmehrheit ein Verwaltungsratsmitglied wählen, das den freien Platz besetzt, bis die nächste Hauptversammlung stattfindet, die zur Ratifizierung dieser Wahl aufgefordert werden wird.

11. Sitzungen des Verwaltungsrats.

11.1 Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden (der "Vorsitzende"). Der erste Vorsitzende kann von der ersten Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden. Wenn der Vorsitzende nicht anwesend sein kann, wird er durch ein Verwaltungsratsmitglied ersetzt, das zu diesem Zwecke aus der Mitte der bei der Sitzung anwesenden Verwaltungsratsmitglieder gewählt wird.

11.2 Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder einem beliebigen Verwaltungsratsmitglied einberufen. Falls alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind, können sie auf die Einhaltung der mit der Einberufung der Sitzung verbundenen Anforderungen und Formalitäten verzichten.

11.3 Der Verwaltungsrat kann nur wirksam zusammenkommen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder durch Stimmrechtsbevollmächtigte ordnungsgemäß vertreten ist.

11.4 Ein Verwaltungsratsmitglied kann bei jeder Sitzung des Verwaltungsrats handeln, indem es schriftlich ein anderes Verwaltungsratsmitglied als seinen Stimmrechtsbevollmächtigten bestellt. Ein Verwaltungsratsmitglied kann ein anderes Verwaltungsratsmitglied auch telefonisch zur Vertretung ermächtigen, was einer späteren schriftlichen Bestätigung bedarf.

11.5 Sämtliche Beschlüsse des Verwaltungsrates bedürfen einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Bei Abstimmungen ist im Fall von Stimmgleichheit die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

11.6 Die Teilnahme per Videokonferenz oder per Telefonkonferenz ist erlaubt, vorausgesetzt, dass jedes teilnehmende Verwaltungsratsmitglied die Versammlung akustisch mitverfolgen und von allen anderen diese Technologie verwendenden Verwaltungsratsmitgliedern gehört werden kann; sie gelten als anwesend und sind berechtigt per Videokonferenz oder Telefon abzustimmen.

11.7 Eine wirksame Beschlussfassung des Verwaltungsrates kann mit schriftlicher Zustimmung und persönlicher Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder im Umlaufverfahren erfolgen (résolutions circulaires). Die Zustimmung kann in einem oder mehreren gesonderten Dokumenten enthalten sein, die per Fax oder E-Mail übermittelt werden. Auf diesem Wege gefasste Beschlüsse sind ebenso gültig und wirksam wie bei ordnungsgemäß einberufenen Sitzungen des Verwaltungsrats gefasste Beschlüsse. Das Datum der Beschlussfassung ist das Datum der zuletzt geleisteten Unterschrift.

11.8 Stimmabgaben können weiterhin auf anderem Wege erfolgen, wie beispielsweise per Fax, E-Mail oder Telefon, wobei im letzteren Falle die Stimmabgabe einer schriftlichen Bestätigung bedarf.

11.9 Das Protokoll einer Sitzung des Verwaltungsrats wird von allen bei der Sitzung anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Auszüge werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrats oder zwei beliebigen Verwaltungsratsmitgliedern beglaubigt.

12. Allgemeine Befugnisse des Verwaltungsrats / Des Alleinigen Verwaltungsrats.

12.1 Dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwaltungsrat stehen die weitestgehenden Befugnisse zur Vornahme von Verwaltungs- und Verfügungsmaßnahmen im Interesse der Gesellschaft zu. Sämtliche Befugnisse, die nicht von Rechts wegen oder durch diese Satzung ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Verwaltungsrats.

12.2 Der Verwaltungsrat oder der alleinigen Verwaltungsrat der Gesellschaft ist berechtigt, Vermögenswerte der Gesellschaft im Einklang mit dem Verbriefungsgesetz zu übertragen, abzutreten und darüber zu verfügen.

13. Übertragung Von Befugnissen.

13.1 Der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Führung des Tagesgeschäfts der Gesellschaft und zur Vertretung der Gesellschaft im Rahmen des Tagesgeschäfts auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrats oder andere Handlungsbevollmächtigte übertragen, bei denen es sich nicht um Aktionäre der Gesellschaft handeln muss; die näheren Bedingungen und die übertragenen Befugnisse legt der Verwaltungsrat fest.

13.2 Der Verwaltungsrat oder der alleinigen Verwaltungsrat kann sämtliche Befugnisse oder speziellen Aufgaben auch an Personen übertragen, die keine Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft sein müssen, Handlungsbevollmächtigte und Angestellte anstellen und entlassen und deren Bezüge festlegen.

14. Vertretung der Gesellschaft. Eine Verpflichtung der Gesellschaft gegenüber Dritten erfolgt, für den Fall des alleinigen Verwaltungsrats, durch die Unterschrift des alleinigen Verwaltungsrats und im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift der Person, der eine solche Unterschriftsbefugnis von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder vom alleinigen Verwaltungsrat übertragen wurde, jedoch nur, soweit diese Befugnis reicht.

15. Unabhängiger Wirtschaftsprüfer.

15.1 Die Jahresabschlüsse der Gesellschaft werden von einem oder mehreren unabhängigen Wirtschaftsprüfern (réviseur(s) d'entreprises) geprüft, die vom Verwaltungsrat oder vom alleinigen Verwaltungsrat ernannt werden.

15.2 Die unabhängigen Wirtschaftsprüfer können wiedergewählt werden.

16. Interessenkonflikte.

16.1 Verträge oder sonstige Rechtsgeschäfte der Gesellschaft mit einer anderen Gesellschaft oder Firma werden nicht dadurch beeinträchtigt oder unwirksam, dass ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Angestellte oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse an der anderen Gesellschaft oder Firma haben oder Verwaltungsratsmitglieder, Gesellschafter, Handlungsbevollmächtigte oder Angestellte der anderen Gesellschaft oder Firma sind, sofern die Bestimmungen der Ziffer 16.3 beachtet werden.

16.2 Ein Verwaltungsratsmitglied, Angestellter oder Handlungsbevollmächtigter der Gesellschaft, welcher als Verwaltungsratsmitglied, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter in einer Gesellschaft oder Firma tätig ist, mit der die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstige Geschäftsbeziehungen eingeht, ist nicht allein aufgrund dieser Verbindung mit der anderen Gesellschaft oder Firma gehindert, über alle mit einem solchen Vertrag oder einer solchen Geschäftsbeziehung verbundenen Fragen zu beraten, abzustimmen oder damit zusammenhängende Handlungen auszuführen.

16.3 Sofern ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ein den Interessen der Gesellschaft entgegenstehendes persönliches Interesse an einem Rechtsgeschäft der Gesellschaft hat oder verfolgt, teilt das Verwaltungsratsmitglied dem Verwaltungsrat das entgegenstehende persönliche Interesse mit, lässt diese Mitteilung im Protokoll der Verwaltungsratsitzung vermerken und nimmt im Hinblick auf dieses Rechtsgeschäft nicht an Beratungen oder Abstimmungen teil. Von dem Rechtsgeschäft sowie dem persönlichen Interesse des Verwaltungsratsmitglieds, Angestellten oder Handlungsbevollmächtigten wird bei der nächstfolgenden Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft berichtet.

16.4 Gibt es nur einen alleinigen Verwaltungsrat, soll das Protokoll abweichend von Artikel 16.3, nur die Transaktionen zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Verwaltungsrat, der ein der Gesellschaft entgegenstehendes Interessen hat, auführen.

16.5 Die Regelungen der vorstehenden Absätze gelten nicht, wenn die Beschlüsse des Verwaltungsrats oder des alleinigen Verwaltungsrats laufende Geschäftstätigkeiten zu üblichen Konditionen betreffen.

Kapitel V. - Hauptversammlung

17. Befugnisse des Alleinaktionärs / Der Hauptversammlung.

17.1 Die Gesellschaft kann bei ihrer Gründung einen Alleinaktionär haben, oder wenn alle Anteile der Gesellschaft von einer einzelnen Person gehalten werden. Tod oder Auflösung des Alleinaktionärs führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

17.2 Hat die Gesellschaft einen Alleinaktionär, soll dieser Alleinaktionär sämtliche Befugnisse, die der Hauptversammlung zustehen, erhalten und Beschlüsse schriftlich fassen.

17.3 Im Falle, dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat, vertritt die Hauptversammlung die Gesamtheit der Aktionäre der Gesellschaft. Sie verfügt über die weitestgehenden Befugnisse zur Anordnung, Durchführung oder Genehmigung von Angelegenheiten der Gesellschaft.

17.4 Die Einberufung der Hauptversammlung soll mindestens fünfzehn Tage vor der Versammlung durch den Verwaltungsrat durch schriftliche Einberufungsmittel an jeden Inhaber von Namensaktien per Einschreiben erfolgen. Sofern sämtliche Aktionäre während der Hauptversammlung anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind und sie alle erklären, dass sie von der Tagesordnung ordnungsgemäß unterrichtet wurden, können diese auf die Einhaltung sämtlicher Anforderungen bezüglich Einberufung der Versammlung und Veröffentlichung der Tagesordnung verzichten.

17.5 Ein Aktionär kann sich bei einer Aktionärsversammlung durch einen schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder durch andere entsprechende elektronische Mittel) bestellten Stellvertreter vertreten lassen, der kein Aktionär sein muss, und ist dementsprechend berechtigt, sich bei der Abstimmung durch einen Stimmrechtsbevollmächtigten vertreten zu lassen.

17.6 Die Aktionäre sind berechtigt, mittels eines Abstimmungsformulars, das eine Zustimmung, Ablehnung oder Stimmenthaltung vorsieht, im Umlaufverfahren abzustimmen. Nur die Formulare, die spätestens drei (3) Tage vor der Hauptversammlung bei dem Sitz der Gesellschaft oder der Adresse, auf die in dem Einberufungsschreiben verwiesen wird, eingegangen sind, sollen bei der Feststellung der Beschlussfähigkeit der Gesellschaft berücksichtigt werden.

17.7 Die Aktionäre sind berechtigt, per Telekonferenz oder Telekommunikationsmedien, anhand derer man sie identifizieren kann, an der Versammlung teilzunehmen; sie gelten für die Zwecke der Feststellung der Beschlussfähigkeit und Ermittlung der Mehrheit als anwesend. Insoweit verwendete Kommunikationsmittel müssen in technischer Hinsicht geeignet sein, eine effektive Teilnahme an der Versammlung zu gewährleisten, deren Beratungen und Beschlussfassungen fortwährend zu übertragen sind.

17.8 Soweit nicht durch Gesetz oder durch die Satzung abweichend geregelt, werden Beschlüsse in den ordnungsgemäß einberufenen jährlichen oder ordentlichen Hauptversammlungen der Aktionäre mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, ungeachtet des Anteils des durch diese Stimmen jeweils vertretenen Kapitals.

17.9 Eine zur Änderung der Satzungsbestimmungen einberufene außerordentliche Hauptversammlung kann nur wirksam beraten, wenn mindestens die Hälfte des Kapitals vertreten ist und die geplante Satzungsänderung sich der Tagesordnung entnehmen lässt. Wenn die erste der vorgenannten Bedingungen nicht erfüllt ist, kann eine zweite Versammlung in der gemäß der Satzung oder entsprechend den gesetzlichen Regelungen vorgeschriebenen Weise einberufen werden. In der Einberufungsmittelung ist die Tagesordnung erneut mitzuteilen und das Datum und die Ergebnisse der vorangegangenen Versammlung anzugeben. Die zweite Versammlung kann ungeachtet des Anteils des bei der Versammlung vertretenen Kapitals wirksam beraten. Bei beiden Hauptversammlungen bedarf eine gültige Beschlussfassung einer Zweidrittelmehrheit aller abgegebenen Stimmen.

17.10 Eine Änderung der Nationalität der Gesellschaft oder eine Erhöhung oder Verringerung der Verbindlichkeiten der Aktionäre kann dagegen nur einvernehmlich durch alle Aktionäre, unter Einhaltung aller weiteren rechtlichen Erfordernisse beschlossen werden.

18. Zeit und Ort der Jahreshauptversammlung. Die Jahreshauptversammlung wird jeweils am zweiten Freitag im Mai um 10.00 Uhr, an einem Ort in der Stadt Luxemburg abgehalten, der in der Einberufungsmittelung näher angegeben wird. Falls dieser Tag auf einen gesetzlichen Feiertag fällt, wird die Jahreshauptversammlung am ersten darauffolgenden Geschäftstag abgehalten.

19. Weitere Hauptversammlungen. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann weitere Hauptversammlungen einberufen. Eine Hauptversammlung ist auf Verlangen von Aktionären einzuberufen, die gemeinsam ein Fünftel des Kapitals der Gesellschaft vertreten.

20. Stimmen. Jeder Anteil gewährt eine Stimme. Ein Aktionär kann bei jeder Hauptversammlung, selbst bei der Jahreshauptversammlung, handeln, indem er schriftlich eine andere Person bevollmächtigt.

Kapitel VI. - Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung

21. Geschäftsjahr.

21.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats Januar und endet am letzten Tag des Monats Dezember eines jeden Jahres.

21.2 Der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwaltungsrat soll die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung erstellen. Er soll diese Unterlagen zusammen mit einem Geschäftsbericht der Gesellschaft mindestens einen Monat vor der Jahreshauptversammlung den externen Wirtschaftsprüfern vorlegen, die einen Bericht mit einer Bewertung der vorgelegten Unterlagen erstellen.

22. Gewinnausschüttung.

22.1 Jedes Jahr sind mindestens fünf Prozent (5 %) des Nettogewinns den gesetzlichen Rücklagen zuzuweisen. Eine solche Zuweisung zu den Rücklagen ist nicht mehr verpflichtend, sofern und solange die gesetzlichen Rücklagen mindestens ein Zehntel des Kapitals der Gesellschaft ausmachen.

22.2 Nachdem die Zuweisung zu den gesetzlichen Rücklagen erfolgt ist, entscheidet die Hauptversammlung über Verwendung und Ausschüttung der Nettogewinne.

22.3 Der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwaltungsrat kann beschließen, gemäß den rechtlich vorgeschriebenen Bedingungen Interimsdividenden auszuschütten.

Kapitel VII. - Auflösung, Liquidation

23. Auflösung, Liquidation.

23.1 Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung aufgelöst werden, für den die selben Anforderungen an Beschlussfähigkeit und Mehrheitsverhältnisse gelten wie für die Änderung der Satzung.

23.2 Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere vom Alleinaktionär oder der Hauptversammlung bestellte Liquidatoren.

23.3 Wenn keine Liquidatoren vom Alleinaktionär oder der Hauptversammlung bestellt werden, gelten die Verwaltungsratsmitglieder gegenüber Dritten als Liquidator(en).

Kapitel VIII. - Geltendes Recht

24. Geltendes Recht. Sämtliche nicht in dieser Satzung geregelten Angelegenheiten unterliegen den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und des Verbriefungsgesetzes.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr, das am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt endet am 31. Dezember 2016.

Die erste Ordentliche Gesellschafterversammlung wird in 2017 abgehalten.

Zeichnung und Zahlung

Nach Gründung der Gesellschaft hat die vorstehend genannte Parteien die einundressigtausend (31.000) Aktien wie nachstehend angegeben gezeichnet:

Herr Stephan Willi WILLEM	15.500 Aktien
Herr Sören Erich KNOLL	<u>15.500 Aktien</u>
Insgesamt: einunddreissigtausend Aktien	31.000 Aktien

Diese Aktien sind sämtlich voll eingezahlt, so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (€ 31.000) der Gesellschaft sofort zur freien Verfügung steht, wie gegenüber dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der Notar, der die vorliegende Urkunde errichtet, erklärt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes von 1915 erfüllt sind und bezeugt deren Erfüllung hiermit ausdrücklich.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Honorare und Gebühren jeglicher Form, die von der Gesellschaft in Zusammenhang mit ihrer Gründung zu tragen sind beziehungsweise ihr in Rechnung gestellt werden, wurden auf ca. 2.900,-EUR geschätzt.

Erste Beschlüsse der Aktionäre

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft haben die vorstehenden Parteien, in gegenwärtiger Versammlung, welche sie als ordnungsgemäß einberufen erachten, in Vertretung des gesamten gezeichneten Kapitals und in Ausübung der Befugnisse der Hauptversammlung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Als Anschrift der Gesellschaft wird 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Großherzogtum Luxembourg vorgeesehen.

2. Die folgenden Personen wurden als Verwaltungsratsmitglieder gewählt, wobei ihr Amt jeweils anlässlich der im Jahre 2021 abzuhaltenden Jahreshauptversammlung endet:

(i) Herr Claude SCHETTGEN, Direktor, geboren in Luxemburg, am 13. Juli 1957, wohnhaft in 4B, Ennert dem Bierg à L-5244 Sandweiler

(ii) Herr Yves STOCKLAUSEN, Angestellter, geboren in Esch-sur-Alzette, am 24. Juni 1968, berufsansässig in 304, route de Thionville L-5884 Hesperange und

(iii) Herr Jean-Luc JOURDAN, Direktor, geboren in Saint-Mard (B), am 12. Juli 1959, berufsansässig in 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

3. Als Vorsitzende/-er des Verwaltungsrates wird folgendes Verwaltungsratsmitglied gewählt:

Herr Claude SCHETTGEN, Direktor, geboren in Luxemburg, am 13. Juli 1957, wohnhaft in 4B, Ennert dem Bierg à L-5244 Sandweiler.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der oben genannten erschienenen Person, die vorliegende Ausfertigung in Englisch verfasst ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt. Auf Anfrage derselben erschienenen Person und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird der englische Text maßgebend sein.

Daraufhin wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem zu Beginn genannten Tage in Luxemburg errichtet.

Nachdem die Urkunde der erschienenen Person vorgelesen wurde, unterzeichnete die erschienene Person gemeinsam mit dem Notar diese Originalurkunde.

Gezeichnet: Jean-Luc JOURDAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 janvier 2016. Relation GRE/2016/21. Reçu soixante-quinze euros 75,00- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Junglinster, den 12. Januar 2016.

Référence de publication: 2016007882/574.

(160007112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Totavi Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 203.003.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of the month of December.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CF Renew Mid Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of being registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) (hereafter, the "Shareholder"),

represented by Ms Sophie Chabot, jurist, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 22 December 2015 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Totavi Lux S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Totavi Lux S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participation in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager at least 24 hours before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorate if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least two of the Managers shall be participating, either physically or by proxy, in such meeting from Luxembourg. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Resolutions of the board of the managers will be recorded in minutes signed by any manager of the Company.

Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

Art. 8. Liability managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Decision by members. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 31 May at 13.00 pm CET. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year, save for the first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2015.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account (if any) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2015.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments (Euro)
CF Renew Mid Lux S.à r.l.	12,500	EUR 12,500
Total:	12,500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting

The above named sole shareholder, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - Mr Constantine Dakolias, manager, born on 20 June 1966 in Washington DC, USA, with professional address at 1345 Avenue of the Americas, 46^{ème} floor, New York, NY 10105;
 - Mr Marc Furstein, manager, born on 11 February 1968 in New York, USA, with professional address at 1 Market Street, Spear Tower, 42^{ème} Etage, San Francisco, CA 94105.

The following persons are appointed as class B managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Tomas Lichy, manager, born on 25 November 1972 in Ostrava, Czech Republic, with professional address at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg; and
- Mrs Fulvia Bizzozero, manager, born on 3 June 1968 in Liege, Belgium, with professional address at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CF Renew Mid Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg au capital social de EUR 12.500, établie et ayant son siège social à 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (ci-après, l'«Associé»),

Représentée par Melle Sophie Chabot, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu de la procuration du 22 décembre 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Totavi Lux S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Totavi Lux S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut également accomplir tous types de transactions relatives directement ou indirectement à l'acquisition de biens immobiliers, propriétés et droits immobiliers à Luxembourg ou à l'étranger et de participations dans des entreprises immobilières ou entité de toute autre forme, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et avoirs.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gestion. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant au minimum 24 heures avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échéancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion, soit physiquement ou par procuration, à une telle réunion, au Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux lesquels seront signés par un gérant de la Société.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 31 mai de chaque année à 13.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distribution. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré en numéraire les parts sociales suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit (Euro)
CF Renew Mid Lux S.à r.l.	12.500	12.500 EUR
Total:	12.500	12.500 EUR

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Constantine Dakolias, gérant, né le 20 juin 1966 à Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 1345 Avenue of the Americas, 46^{ème} Etage, New York, NY 10105;

- Monsieur Marc Furstein, gérant, né le 11 février 1968 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 1 Market Street, Spear Tower, 42^{ème} Etage, San Francisco, CA 94105.

Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Tomas Lichy, gérant, né le 25 novembre 1972 à Ostrava, République Tchèque, avec adresse professionnelle à 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg; et

- Madame Fulvia Bizzozero, gérant, née le 3 juin 1968 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle à 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande de la comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. CHABOT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41541. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016007890/358.

(160007385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Tulip Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 180.241.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty third day of December.

Before Maître-Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

Is held

The extraordinary general meeting of shareholders of the company "Tulip Investments (Luxembourg) S.A.", a société anonyme, with registered office at L-8009 Strassen, 19-21 route d'Arlon, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.241, (the "Company") incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4th September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2760 of 5th November 2013.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed dated September 29, 2015 not yet published in the Memorial C, Associations.

The meeting was opened at 11.00 a.m. with Raf Bogaerts, employee, professionally residing in Strassen in the chair who appointed as secretary Cheryl Geschwind, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Flora Gibert, employee, professionally residing in Luxembourg.

The office thus constituted, the chairman declared and requested the notary to enact notary:

I. That the present extraordinary general meeting has the following

Agenda:

1. Approval of the draft merger dated 17 November 2015.
2. Complete transfer by the Company of all of its assets and liabilities.
3. Discharge to the Directors and the Auditor of the Company.
4. Dissolution without liquidation of the Company.
5. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares they hold are indicated on an attendance list; this attendance list, having been signed by the shareholders, the proxies of the shareholders represented and by the members of the board, will remain attached to these minutes to be filed with it to the formality of registration.

Will remain annexed to the present, the proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the persons appearing.

III.- That the entire share capital being present or represented at this meeting, it could be disregarded customary summons, present or represented shareholders due notice and declaring that they have had knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate, as constituted on the items on the agenda.

V.- That the provisions of the Law of August 10, 1915, as amended (the "Act"), on mergers have been respected as follows:

1. Publication of the proposed merger prepared by the Boards of Directors of the merging companies in the Memorial C, Associations, number 3165 of November 21, 2015, a month before the meeting of the general meetings called to decide on the proposed merger.

2. Renunciation to a written report by the boards of each of the merging companies explaining and justifying the merger proposal and in particular the share exchange ratio.

3. Shareholders of merging companies have waived the review and the establishment of a written report on the proposed merger by an independent expert under Article 266 of the Act.

The waiver letters of shareholders remain attached hereto.

4. Deposit of the documents required by Article 267 of the Act at the registered office of the companies one month before the date of the meeting of the general meeting for inspection by shareholders.

A document signed by two directors certifying the deposit of these documents will remain attached hereto.

The general meeting, after deliberation, took a unanimous vote the following resolutions:

First resolution:

The general meeting approves the proposed merger of the Company, as absorbed company, and the company Fairmark S. à r.l. with registered office at L-8009 Strassen, 19-21 route d'Arlon, registered with the Trade and Companies Register under number B 30.995, as the absorbing company (the "Absorbing Company"), as the merger has been approved and published by the Management Board of the Absorbing Company and the Board of Directors of the Company.

Second resolution:

The general meeting acknowledges that, subject to approval of the merger by the general meeting of the Absorbing Company, the merger has the following effects:

- all the assets and liabilities of the Company are transferred to the Absorbing Company with accounting effect as of 1st October 2015 as indicated in the draft merger;
- the Company's shareholders become shareholders of the Absorbing Company;
- the Company ceases to exist.

Third resolution:

The general meeting discharges the directors and the auditor of the Company for the execution of their mandates until today. This discharge to the directors and the auditor of the Company will be confirmed on behalf of the Company at the next annual general meeting of the Absorbing Company.

Fourth resolution:

The general meeting declares that the corporate documents and book keeping of the Company will remain for the statutory period at the headquarters of the Absorbing Company.

The undersigned notary, in accordance with Article 271, paragraph 2, of the Act, checked and hereby certifies the existence and legality of the acts and formalities required of the Company and the proposed merger.

Nothing else being on the agenda, the meeting was adjourned.

WHEREOF, done in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day stated before.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing persons, they signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Tulip Investments (Luxembourg) S.A.», avec siège social à L-8009 Strassen, 19-21 route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.241, constituée suivant acte notarié en date du 4 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2760 du 5 novembre 2013.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 29 septembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Raf Bogaerts, employé, demeurant professionnellement à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Cheryl Geschwind, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion du 17 novembre 2015.

2. Transmission universelle par la Société de l'ensemble de son patrimoine actif et passif.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société.
4. Dissolution sans liquidation de la Société.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»), relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3165 du 21 novembre 2015, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Renonciation au rapport écrit par les conseils d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

3. Les actionnaires des sociétés fusionnantes ont renoncé à l'examen et à l'établissement d'un rapport écrit sur le projet de fusion par un expert indépendant prévu par l'article 266 de la Loi.

Les lettres de renonciation des actionnaires resteront annexées aux présentes.

4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents, signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale approuve le projet de fusion entre la Société, en tant que société absorbée, et la société Fairmark S. à r.l., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 19-21 route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B30.995, en tant que société absorbante (la «Société Absorbante»), tel que ce projet de fusion a été approuvé et publié par le Conseil de Gérance de la Société et par le Conseil d'Administration de la Société Absorbante conformément à l'article 278 de la Loi.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale constate que, sous réserve d'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale de la Société Absorbante, la fusion a les effets suivants:

- a. l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société est transféré à la Société Absorbante avec effet comptable au 1^{er} octobre 2015 comme indiqué dans le projet de fusion;
- b. les actionnaires de la Société deviennent actionnaires de la Société Absorbante;
- c. la Société cesse d'exister.

Troisième résolution:

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour. Cette décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société sera confirmée pour le compte de la Société lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société Absorbante.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale déclare que les documents sociaux de la Société resteront pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271 alinéa 2 de la Loi a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOGAERTS, C. GESCHWIND, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 29 décembre 2015. 1LAC/2015/42029. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007892/161.

(160007220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Akinita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.436.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 janvier 2016, 2LAC/2016/521, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de «AKINITA S.A. (en liquidation)», inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 65436, ayant son siège social au 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, constituée le 30 juin 1998 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 713 du 2 octobre 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 15 juin 2002 suivant un acte sous seing privé, dont publication par extrait au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1571 du 31 octobre 2002.

- La société a été mise en liquidation suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

- L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

- L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, Madame Inna Bubova, demeurant à Mozhaiskoe Schosse, h-70, FL 116 Odinto Sovo RU 143 000, Mouscou, Russie et au commissaire à la liquidation, la société Benoy Kartheiser Management S.à.r.l., avec siège social au 47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B Numéro 33.849, pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

- Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

- Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès du siège social au 79, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057215/31.

(160017585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Albatros Investment Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6942 Niederanven, 27, Mehlstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 102.992.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 janvier 2016

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057216/13.

(160017228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Alson Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.923.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 juin 2015

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Madame Joëlle MAMANE, Employée privée, née le 14.01.1951 à FES (Maroc) domiciliée professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le mandat d'Administrateur de Monsieur Asher BECK, Administrateur de société, né le 13.08.1961 à PETAH TIKVA (Israël), domicilié au 62, Beechwood Avenue LONDON n3 3 BA (Royaume Uni) ainsi que le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick AFLALO, Administrateur d'entreprise, né le 09.10.1959 à FES (Maroc), domicilié professionnellement au 23, Rue Aldringen L-1118 Luxembourg pour une nouvelle période d'une année jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALSON FINANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016057218/20.

(160017102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Anabase S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.820.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 26 janvier 2016, que la liquidation de la société, décidée en date du 31 décembre 2015, a été clôturée et que la société ANABASE S.A. SPF, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Pour: ANABASE S.A. SPF

Société anonyme liquidée

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Référence de publication: 2016057222/17.

(160017825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Ashmoreal S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 148.206.

—
Le siège social de la société ASHMOREAL S.A., ayant son siège au 30, Dernier Sol à L-2543 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg B 148.206, est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2016.

FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES

Frédéric DEFLORENNE

Gérant

Référence de publication: 2016057224/13.

(160017261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

ASP Rose Holdings Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 194.140.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 5 décembre 2015 que:

- Monsieur Frédéric Gardeur a démissionné de son mandat en date du 30 juillet 2015 avec effet immédiat;
 - Madame Claire Sabbatucci, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommée gérant B de la société avec effet au 30 juillet 2015 pour une durée illimitée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Pour ASP Rose Holdings Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016057225/16.

(160017420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

ASP SI Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 180.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 148.058.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 15 décembre 2015 que:

- Monsieur Frédéric Gardeur a démissionné de son mandat avec effet au 30 juillet 2015;
- Monsieur Walter Tocco, né le 12 octobre 1979 à San Gavino Monreale (Italie), ayant pour adresse professionnelle le 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B avec effet au 30 juillet 2015 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Pour ASP SI Holdings Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016057226/18.

(160016999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

A.C.E. S.A., Automotive Components Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 118.130.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2016

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société «Automotive Components Europe S.A.», que les actionnaires présents ou représentés ont pris à la majorité des voix, les résolutions suivantes:

1° Démission de six administrateurs non-exécutifs indépendants suivants:

- Witold Jan Franczak, demeurant ul. Sterlinga 19 m. 21, PL-90-217 Lodz;
- Rafal Lorek, demeurant ul. Przewodowa 42E, PL-02-593 Varsovie;
- Piotr Nadolski, demeurant Chodkiewicza 8/33, PL-02-593 Varsovie;
- Krzysztof Gerula, demeurant ul. Nowoursynowska 115G, PL-02-797 Varsovie;
- Janusz Plocica, demeurant ul. Alfaltowa 9/5, PL-02-527 Varsovie,
- Grzegorz Stulgis, demeurant 1 3 m 1, Dunikowskiego, PL-05-520 Bielawa.

2° Nomination des quatre nouveaux administrateurs non-exécutifs indépendants jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2019:

- Monsieur Olivier HAMOU, né le 19/12/1973 à Levallois-Perret en France demeurant à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg;

- Madame Marie DRUINAUD, née le 04/08/1975 à Paris en France demeurant à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg;

- Monsieur Jose Manuel ARANA, né le 08/01/1960 à Guasave, Sin en Mexique demeurant à Ruben Dario 115, Apartamento 1401, Torre del Lago, 11580 Mexique;

- Monsieur Jorge Mario GUZMAN, né le 28/11/1960 à Distrito Federal en Mexique demeurant à General Garcia Naranjo No. 508, San Pedro Garza Garcia, Nuevo Leon, Mexique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Automotive Components Europe S.A.

Référence de publication: 2016057230/29.

(160016971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Bridel Adjacent Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.109.

—
Veuillez noter que l'adresse du gérant, Pedro Fernandes das Neves est la suivante:

5c rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016057239/10.

(160017399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Bridel Adjacent Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.129.

—
Veuillez noter que l'adresse de l'associé, Bridel Adjacent Holdco S.à r.l. est la suivante:

5c rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg

Veuillez noter que l'adresse du gérant, Pedro Fernandes das Neves est la suivante:

5c rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016057240/12.

(160017398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Bulgarian Acquisition Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 134.766.

—
Extrait de la décision de l'associé unique du 18 janvier 2016

L'Associé unique prend la décision suivante:

L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une période illimitée, Mr. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, né à Strang Jetzt Bad Rothenfeld (D), le 10 avril 1947, en qualité de Gérant de classe B de la Société.

L'adresse des gérants Mme. Carine Agostini et François Manti est désormais la suivante: 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mandat

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016057241/18.

(160017828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Bulgarian Acquisition Company III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 130.581.

—
Extrait des décisions de l'associé unique du 18 janvier 2016

L'Associé unique prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une période illimitée, Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, avec adresse professionnelle au 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, né à La Spezia (I), le 12 Septembre 1964, en qualité de Gérant de classe B de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une période illimitée, Mr. François Manti, avec adresse professionnelle au 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, né à Algrange (F), le 7 octobre 1970, en qualité de Gérant de classe B de la Société.

Troisième résolution

L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une période illimitée, Mr. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, né à Strang Jetzt Bad Rothenfeld (D), le 10 avril 1947, en qualité de Gérant de classe B de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une période illimitée, Mr. Jean-Marc Debaty, avec adresse professionnelle au 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, né à Rocourt (B), le 11 mars 1966, en qualité de Gérant de classe B de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé unique décide d'accepter la démission avec effet immédiat, de la société Luxembourg International Consulting S.A. de sa fonction de gérant de classe B de la Société.

Pour mandat

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2016057242/32.

(160017584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Bulgarian Acquisition Company IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 130.584.

—
Extrait des décisions de l'associé unique du 18 janvier 2016

L'Associé unique prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une période illimitée, Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, avec adresse professionnelle au 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, né à La Spezia (I), le 12 Septembre 1964, en qualité de Gérant de classe B de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une période illimitée, Mr. François Manti, avec adresse professionnelle au 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, né à Algrange (F), le 7 octobre 1970, en qualité de Gérant de classe B de la Société.

Troisième résolution

L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une période illimitée, Mr. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, né à Strang Jetzt Bad Rothenfeld (D), le 10 avril 1947, en qualité de Gérant de classe B de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide d'accepter la démission avec effet immédiat, de la société Luxembourg International Consulting S.A. de sa fonction de gérant de classe B de la Société.

Pour mandat
Signature
L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2016057243/28.

(160017583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Bulgarian Acquisition Company VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 137.222.

—
Extrait des décisions de l'associé unique du 18 janvier 2016

L'Associé unique prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une période illimitée, Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, avec adresse professionnelle au 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, né à La Spezia (I), le 12 Septembre 1964, en qualité de Gérant de classe B de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une période illimitée, Mme. Jamila Mohammed Hamed Al Jabri, née à Tanzanie, en Tanzanie le 30 Novembre 1961, avec adresse professionnelle à Beach One, 5th Floor, Offices No. 501-510, Building No. 37, Way 2601 Shatti Al-Qurm (Near Qurm Amphitheatre) P.O. Box.188, Muscat, P.C. 100, Sultanat d' Oman, en qualité de Gérant de classe A de la Société.

Troisième résolution

L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une période illimitée, Mr. Jean-Marc Debaty, avec adresse professionnelle au 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, né à Rocourt (B), le 11 mars 1966, en qualité de Gérant de classe B de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide d'accepter la démission avec effet immédiat, de la société Luxembourg International Consulting S.A. de sa fonction de gérant de classe B de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé unique décide d'accepter la démission avec effet immédiat, de Mr. Faisal AL-Riyami de sa fonction de gérant de classe A de la Société.

L'adresse des gérants Mr. Alexis Kamarowsky et Mr. François Manti est désormais la suivante: 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mandat
Signatures
L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2016057244/34.

(160017837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

A La Bonne Fourchette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3521 Dudelange, 16, rue Karl Marx.

R.C.S. Luxembourg B 203.067.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le cinq janvier;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Victor FERREIRA, étudiant, né le 11 septembre 1991 à Luxembourg, demeurant à L-5404 Bech-Kleinmacher, 3, rue du Moulin;

2) Madame Lucia DE ALMEIDA FERREIRA, commerçante, née le 23 mai 1968 à Macieira de Cambra (Portugal), demeurant à L-3521 Dudelange, 16, rue Karl Marx.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet- Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "A LA BONNE FOURCHETTE S.A R.L.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un restaurant et de café-bar avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Victor FERREIRA, préqualifié, cent parts sociales,	100
2) Madame Lucia DE ALMEIDA FERREIRA, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales,	25
Total: cent vingt-cinq parts sociales,	125

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-3521 Dudelange, 16, rue Karl Marx.
2. Est nommée à la fonction de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Lucia DE ALMEIDA FERREIRA, commerçante, née le 23 mai 1968 à Macieira de Cambra (Portugal), demeurant à L-3521 Dudelange, 16, rue Karl Marx.

3. Le gérant unique peut engager la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. FERREIRA, L. DE ALMEIDA FERREIRA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 janvier 2016. 2LAC/2016/387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050217/124.

(160009835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Dynex Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.435.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Dynex Energy S.A.», ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, RCS Luxembourg B 164435, a été constituée le 25 octobre 2011 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché du Luxembourg), tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 décembre 2011 sous le numéro 3069 (la «Société») modifié pour la dernière fois en date du 15 novembre 2012 par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster (Grand-Duché du Luxembourg) publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 janvier 2013 sous le numéro 84;

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence, cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

II.- Conformément à l'article 70 de la loi sur les sociétés commerciales la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par voie publique par deux (2) convocations concernant la présente assemblée générale extraordinaire publiées dans le Letzebuerger Journal le 10 décembre 2015 et le 19 décembre 2015 et la Gazette Officielle ("Mémorial C") le 9 décembre 2015 et 18 décembre 2015.

II.- Il résulte de la liste présence que sur les 14.312.333 actions émises 12.343.455 actions sont présentes ou représentés. Cette liste de présences restera après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexée aux présentes.

III.- La présente assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société à L-8308 Capellen (Grand-Duché de Luxembourg), 75, Parc d'Activités et modification afférente de l'article 1 aliéna 2 des statuts;

2. Reconnaissance de la démission de M. Ludovico PEIRCE CHIANESEM en tant qu'administrateur de la Société et octroi d'une décharge;

3. Nomination de Mme Sobia KHAN en tant qu'administrateur de la Société;

4. Nomination de Client Audit Services S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société;

5. Décharge de responsabilité à SG AUDIT S.à r.l. pour l'accomplissement de son travail en tant qu'ancien domiciliataire de la Société;

6. Divers.

IV. Le président ensemble avec le notaire instrumentant, constatent que les dispositions de la loi et des statuts sont remplies et que la présente assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré sur l'ordre du jour a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen (Grand-Duché de Luxembourg) et l'article 1 alinéa 2 des statuts est modifié comme suit:

«Le siège social est établi à Capellen/Mamer. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social peut être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

Seconde résolution

L'Assemblée décide de reconnaître la démission de Monsieur Ludovico PEIRCE CHIANESEM en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 14 août 2015 et de lui accorder décharge pleine et entière (quitus) pour l'accomplissement de ses devoirs jusqu'à cette date.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur Madame Sobia KHAN, administratrice, née le 18 août 1966 à Nagpur (Inde) ayant sa résidence à PO Box 45744, Dubai, Emirats Arabes Unis avec effet au 18 août 2015 et confirme ainsi sa nomination provisoire par les résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 15 septembre 2015.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2020.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Client Audit Services S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-8308 Capellen (Grand-duché de Luxembourg), 75, Parc d'Activités, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160904 comme commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2020.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière au précédent domiciliataire SG AUDIT S.à r.l, et plus particulièrement, le décharge de toute responsabilité civile ou pénale, de quelque nature que ce soit pour toutes les prestations fournies par le domiciliataire dans le cadre du contrat de domiciliation, de sa date de prise d'effet à sa date de résiliation.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cent euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Junglinster, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation GAC/2016/146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016050355/86.

(160008204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Powerhouse Holding (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 176.809.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 18 décembre 2015

Les associés de la Société:

- approuvent le rapport du liquidateur et du commissaire à la liquidation;
- donnent décharge aux gérants, au liquidateur et au commissaire à la liquidation de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 18 décembre 2015;
- décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 412, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Powerhouse Holding (Luxembourg) en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2016053180/22.

(160012166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Omnia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 47.456.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze,
le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OMNIA CAPITAL S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.456,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 avril 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 328 du 8 septembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 novembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2945 du 11 décembre 2008.

Le capital social s'élève à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 10 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra CHANTEPIE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Valérie ALBANTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 décembre 2015, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507, et a fixé à ce jour la présente assemblée ayant pour ordre du jour:

1.- Rapport du commissaire-vérificateur.

- 2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 4.- Clôture de la liquidation.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III.- Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1. - Rapport du commissaire vérificateur

L'assemblée approuve le rapport sur la liquidation établi par le commissaire-vérificateur, à savoir la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

2. - Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

3. - Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, de sa gestion de la liquidation et au commissaire vérificateur ZIMMER & PARTNERS S.A.

4. - Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société OMNIA CAPITAL S.A. a cessé définitivement d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCÈS-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: H. H. J. KEMMERLING, S. CHANTEPIE, V. ALBANTI, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: GAC/2016/82. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050642/73.

(160008782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

OL Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5364 Schrassig, 5, Beim Fuussebur.

R.C.S. Luxembourg B 189.722.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Laurent OLLIER, gérant de sociétés, né le 1^{er} septembre 1967 à Belley (France), demeurant à L-5364 Schrassig, 5, Beim Fuussebur,

ici représenté par Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen, 283, route d'Arlon, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 décembre 2015,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le comparant, représenté comme il est dit ci-dessus, expose ce qui suit:

1) Il est propriétaire de la totalité des parts de la société à responsabilité à limitée sous la dénomination «OL Investissements», avec siège social à L-5364 Schrassig, 5, Beim Fuussebur, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 189.722, constituée suivant acte du notaire Edouard DELOSCH de Diekirch du 19 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2918 du 14 octobre 2014, modifiée suivant acte du notaire Edouard DELOSCH de Diekirch du 19 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 314 du 5 février 2015 et dont le capital social est fixé à douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euro (EUR 124,-) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'associé unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'associé actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Strassen, 283, route d'Arlon.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 41652. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050640/47.

(160008807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

PayCash Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.594.

IM JAHRE ZWEITAUSENDFUNFZEHN,
AM DREIUNDZWANZIGSTEN DEZEMBER.

Vor Uns der unterzeichnenden Notarin Me Cosita Delvaux, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

Sind die Aktionäre der „PayCash Europe S.A.“, eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 59, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 167594, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Aktiengesellschaft wurde gegründet durch Urkunde des Notars Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, am 15. März 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1065 vom 26. April 2012 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal geändert am 30. Oktober 2015 durch Urkunde des Notars Cosita Delvaux, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Die Versammlung bestellt Dr. Jurgen WOLFF, Gesellschaftsverwalter, beruflich ansässig in Luxemburg, zum Vorsitzenden.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Frau Kim REISCH, Angestellte, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzahler, Dr. Jurgen WOLFF, vorbenannt, beruflich ansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärte und bat die Notarin, Folgendes aufzunehmen:

1. Die vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf der von dem Bevollmächtigten, der Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzahler und dem unterzeichnenden Notar unterschriebenen Anwesenheitsliste widergegeben. Diese Liste wird dieser Urkunde beigelegt und mit ihr eingereicht.

Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass alle einhundertneunundzwanzigtausend funfhundertfünfzig (129.550) von der Gesellschaft ausgegebenen Aktien vertreten sind und alle Aktionäre erklärten, dass sie vorab Kenntnis vom Inhalt der Tagesordnung erhalten haben, so dass die Versammlung wirksam besteht und über alle Punkte der Tagesordnung wirksam beschließen kann.

2. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zweitausend vierhundert Euro (EUR 2.400) auf einhunderteinunddreißigtausend neunhundertfünfzig Euro (EUR 131.950) und Ausgabe von zweitausend vierhundert (2.400) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) zu einem Ausgabepreis von insgesamt achtzigtausend Euro (EUR 80.000), wovon zweitausend vierhundert Euro (EUR 2.400) in das Kapital und die Restsumme in Höhe von siebenundsiebzigtausend sechshundert Euro (EUR 77.600) in die freie Kapitalreserve eingebracht werden; Zeichnung der neu auszugebenden zweitausend vierhundert (2.400) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) durch PayCash Labs AG, Aktionärin der Gesellschaft, zu einem Ausgabepreis von insgesamt achtzigtausend Euro (EUR 80.000) und Zahlung des vollen Ausgabepreises in bar, wovon ein Betrag in Höhe von zweitausend vierhundert Euro (EUR 2.400) ins Kapital und der verbleibende Betrag in Höhe von siebenundsiebzigtausend sechshundert Euro (EUR 77.600) in die freie Kapitalreserve der Gesellschaft eingebracht werden; entsprechende Abänderung des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft.

Im Anschluss wurden folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Es wird beschlossen, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von zweitausend vierhundert Euro (EUR 2.400) auf einhunderteinunddreißigtausend neunhundertfünfzig Euro (EUR 131.950) zu erhöhen und zweitausend vierhundert (2.400) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) zu einem Ausgabepreis von insgesamt achtzigtausend Euro (EUR 80.000) auszugeben.

Nachdem die Versammlung davon Kenntnis genommen hat, dass die anderen bestehenden Aktionäre auf ihr Vorzugsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien verzichtet haben, erklärt sie die andere bestehende Aktionärin, die Gesellschaft PayCash Labs AG, eine nach schweizerischem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in CH-8700 Kusnacht, Unterrietsstrasse 3, eingetragen im Handelsregister von Zurich unter der Nummer CH-020.3.036.281-3, zur Zeichnung der zweitausend vierhundert (2.400) neuen Aktien zu zulassen.

Zeichnung - Zahlung

Sodann erklärt PayCash Labs AG, vertreten wie in der Anwesenheitsliste angegeben, die zweitausend vierhundert (2.400) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), zu einem Ausgabepreis von insgesamt achtzigtausend Euro (EUR 80.000) zu zeichnen und voll einzuzahlen.

Ein entsprechender Nachweis der Barzahlungen in Höhe von insgesamt achtzigtausend Euro (EUR 80.000.-) wurde der unterzeichneten Notarin vorgelegt. Es wurde beschlossen, einen Betrag in Höhe von zweitausend vierhundert Euro (EUR 2.400.-) ins Kapital und den verbleibenden Betrag in Höhe von siebenundsiebzigtausend sechshundert Euro (EUR 77.600) in die freie Kapitalreserve der Gesellschaft einzubringen.

Zweiter Beschluss

Es wird beschlossen, Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

„ **Art. 5. Kapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhunderteinunddreißigtausend neunhundertfünfzig Euro (EUR 131.950,-) und ist eingeteilt in einhunderteinunddreißigtausend neunhundertfünfzig (131.950) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-).“

Das Gesellschaftskapital ist vollständig gezeichnet und eingezahlt.“

Kosten

Die Höhe der Kosten, Aufwendungen, Gehälter oder Gebühren, die der Gesellschaft in irgendeiner Form in Verbindung mit der Kapitalerhöhung entstehen oder belastet werden, werden veranschlagt auf rund EUR 1.800.-.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder des Büros der außerordentlichen Generalversammlung, der amtierenden Notarin nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnorten bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns Notarin die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. WOLFF, K. REISCH, C. DELVAUX.

Enregistre à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41933. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Januar 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016050650/80.

(160008948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Parc de Gerlache S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5521 Remich, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 43.773.

L'an deux mil quinze, le dix-sept décembre,

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de PARC DE GERLACHE S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.773, constituée par acte du notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Differdange, le 03 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 28 juillet 1993, numéro 342.

Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois en date du 05 octobre 2011 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial, le 23 novembre 2011, numéro 2861.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur René CILLIEN, administrateur, demeurant à Remich.

Madame Caroline WEBER, juriste, demeurant professionnellement à Senningerberg, a été désignée comme secrétaire.

Monsieur René CILLIEN, prénommé, a été désigné comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

a) Transfert du siège social de la Société de Differdange à L-5521 Remich, 6, rue Dicks et modification conséquente du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts de la Société.

b) Démission de Madame Monika CILLIEN-DRESSNER et de Monsieur Raphael CILLIEN de leur poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat et nomination avec effet à partir de ce jour de Madame Liubov NOSKOWA, employée privée, née à Wladimirskaja (Russie) le 27 novembre 1960, demeurant à D-5441 AYL, 54 Saarburgerstrasse comme administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau de l'Assemblée.

Les éventuelles procurations des actionnaires représentés, paraphées „ne varietur“ par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

III. Il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à l'Assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable de sorte qu'aucun avis de convocation n'est nécessaire.

IV. L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée prend, après délibération, à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Differdange à L-5521 Remich, 6, rue Dicks et, en conséquence, de modifier le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

«Le siège social est établi dans la commune de Remich.»

Deuxième résolution:

L'Assemblée prend note de la démission de Madame Monika CILLIEN-DRESSNER et de Monsieur Raphael CILLIEN comme administrateurs de la Société avec effet immédiat et décide de nommer Madame Liubov NOSKOWA, employée privée, née à Wladimirskaja (Russie) le 27 novembre 1960, demeurant à D-5441 AYL, 54 Saarburgerstrasse comme nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est clôturée.

Pouvoirs

Les comparants donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, coûts, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à la somme de MILLE CENT EUROS (1.100,00 EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, état et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: René Cillien, Caroline Weber, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 22 décembre 2015.1LAC / 2015 / 41253. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050664/63.

(160008564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Pesca S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.315.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, trente décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PESCA S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 39.315, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 252 du 11 juin 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 402 du 13 février 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, Rue Wenzel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Lecture du rapport du commissaire à la liquidation;
- Décharge donnée au Liquidateur et au commissaire à la liquidation de leurs mandats respectifs;
- Clôture de la liquidation;
- Indication de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront déposés et conservés pour une période de cinq années;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale lit le rapport du commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au commissaire à la liquidation, sans restriction, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés au siège social de la Société pendant cinq ans.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 04 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/96. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Mersch, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050666/70.

(160009136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Pinnacle Equity, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 161.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016050673/14.

(160008415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

European Value Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 131.944.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December,
Before Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

EVPA Group S.à r.l., in liquidation, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated, organized and operating under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 135.495 (the “Sole Shareholder”),

here represented by Mr. Alessandro Morini, avvocato, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) that it is the current sole shareholder owning all the 1,539 (one thousand five hundred thirty-nine) ordinary shares of EUR 1,000 (one thousand euros) each, and representing the total share capital of European Value Partners, in liquidation, a public limited liability company (société anonyme) incorporated, organised and operating in Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.944, having its registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated in Luxembourg by a notarial deed of Maître Roger Arrensdorff, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains, on September 7th, 2007, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 2403, dated October 24th, 2007, which articles of association have been lastly amended through a deed of the undersigned notary, on February 9th, 2015 published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 910, dated April 3rd 2015 (the “Company”);

(ii) that the Company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on December 29th, 2014, with the appointment of Mr. Christian Olsthoorn, chartered accountant, born on August 8th, 1982, in Hyères, France, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the “Liquidator”);

(iii) that the agenda of the meeting, of which it has been beforehand informed, is the following (the “Agenda”):

Agenda

1. Hearing and approval of the report of the liquidation auditor;
2. Approval of the liquidation accounts and of the liquidation report dated 24 December 2015;
3. Approval of the allocation of all remaining assets and liabilities of the Company, as identified in the liquidation accounts dated 24 December 2015, to the sole shareholder of the Company;
4. Discharge to the liquidator for the performance of his mandate;
5. Closing of the liquidation of the Company;
6. Determination of the place where the Company’s documents and books are to be kept during the five years following the closing of the liquidation of the Company;
7. Deposit of the sums not distributed to the creditors; and
8. Miscellaneous.

(iv) that it has been properly informed regarding the present extraordinary general meeting, which has been convened by an extraordinary general meeting of the Sole Shareholder held on December 24th, 2015, and that it has been sufficiently informed on the Agenda, and therefore has agreed to deliberate and vote upon all the items in the abovementioned Agenda, and that, to the extent necessary, it waives any prior convening notice rights, if any; and

(v) that it has adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder, having reviewed the report of the Company’s liquidation auditor, i.e., KPMG Luxembourg, a Luxembourg company (société cooperative), with registered office at 39, Av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under the number B 149.133 (the “Liquidation Auditor”), dated as of December 29th, 2015, drawn up in line with art. 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, and aimed at allowing the Sole Shareholder to deliberate on the management of the Liquidator, approves the report of the Liquidation Auditor.

The said report, after having been signed “ne varietur” by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The Sole Shareholder, having taken notice of the final liquidation accounts and the final liquidation report, both dated as of 24th December 2015, approves the final liquidation accounts and the final liquidation report.

The said accounts and report, after having been signed “ne varietur” by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

Third resolution

The Sole Shareholder, having taken notice of the final liquidation accounts, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, titles, interests and obligations in and with respect to the existing assets of the Company are hereby transferred and conveyed to the Sole Shareholder; and
- (iii) all rights, titles, interests and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder and the expenses in relation to the closing of the liquidation are duly settled; and
- (iv) it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

The Sole Shareholder resolves to give a special power to the Liquidator further to the closing of the liquidation in order to continue to perform the remaining actions, if any and to the extent necessary, linked to the finalisation of the liquidation and in particular, but not exclusively, to pay the remaining outstanding fees, expenses and taxes and to sign and send the tax return of the Company which have to be filed with the tax authorities until closing of the liquidation, to recover any receivable that would arise after the liquidation of the Company, as the case may be.

Fourth resolution

The Sole Shareholder gives full discharge, without any reservation, to the Liquidator for the performance of its mandate during, and in connection with, the liquidation operations of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to close the liquidation of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder hereby resolves that the Company's documents and books are to be kept during the five years following the closing of the Company's liquidation at the following address: European Value Partners AG, Dufourstrasse 5, 8702 Zollikon, Switzerland.

In that respect, the Sole Shareholder instructs the Liquidator, with full power of sub-delegation, and gives full power to the latter to do, execute and perform whatever is necessary in order for the books and documents of the Company to be kept at such address.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to block on a specific bank account any sum, as the case may be, to be paid to the creditors of the Company and which would not have been wired to them at the date hereof. The Sole Shareholder further resolves to close such bank account once all due payments will have been made, as the case may be, and more generally resolves and instructs the Liquidator, with full power of sub-delegation, to close the said bank account and to terminate any agreement to which the Company would still be party to, as the case may be.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Sole Shareholder or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand six hundred and fifty Euro (EUR 1,650.-).

There being no further business, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notary deed was drawn up in Bertrange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Par devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EVPA Group S.à r.l., en liquidation, une société à responsabilité limitée constituée, organisée et fonctionnant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.495 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Alessandro Morini, avocat, résidant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) qu'elle est l'associée actuelle unique détenant l'ensemble des 1.539 (mille cinq-cents trente-neuf) actions ordinaires de 1.000 euros (mille euros) chacune, et représentant l'entière du capital social de la société European Value Partners, en liquidation, une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée, organisée et opérant à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.944, ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié passé par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 7 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2403, daté du 24 octobre 2007, dont les statuts ont depuis lors été modifiés par acte notarié passé par-devant le notaire soussigné, le 9 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 910, daté du 3 avril 2015 (la "Société");

(ii) que la société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 2014 comprenant la nomination de Monsieur Christian Olsthoorn, comptable, né le 8 août 1982 à Hyères, France, ayant adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);

(iii) que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informée, est le suivant (l'«Agenda»):

1. Audition et approbation du rapport final du commissaire à la liquidation;
2. Approbation du bilan de clôture de la liquidation et du rapport final de liquidation, datés du 24 décembre 2015;
3. Approbation de l'attribution des actifs et passifs résiduels de la Société, tels qu'identifiés dans le bilan de clôture de la liquidation en date de 24 décembre 2015, à l'associée unique de la société;
4. Décharge à accorder au liquidateur pour l'exécution de son mandat;
5. Clôture de la liquidation de la Société;
6. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de cinq années à partir de la clôture de la liquidation de la Société;
7. Dépôt des sommes non distribuées aux créanciers; et
8. Divers.

(iv) qu'elle a été dûment informée concernant la présente assemblée générale extraordinaire, qui a été convoquée par une assemblée générale extraordinaire de l'Associée Unique tenue le 24 décembre 2015, et qu'elle a été suffisamment informée concernant l'Agenda, et a par conséquent agréé de délibérer et voter sur l'ordre du jour précédemment mentionné, et de renoncer, s'il est nécessaire, à tout droit de convocation préalable, le cas échéant; et

(v) qu'elle a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique, après avoir examiné le rapport du commissaire à la liquidation de la Société, c'est-à-dire KPMG Luxembourg, une société coopérative de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 39, Av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le nombre B 149.133 (le «Commissaire à la Liquidation»), daté du 29 décembre 2015, rédigé en conformité avec l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et visant à permettre à l'Associée Unique de délibérer sur la gestion du Liquidateur, approuve le rapport du Commissaire à la Liquidation.

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le représentant de l'Associée Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui

Deuxième résolution

L'Associée Unique, après avoir pris acte du bilan de clôture de liquidation et du rapport final de liquidation, datés du 24 décembre 2015, approuve le rapport final de liquidation ainsi que le bilan de clôture de liquidation.

Lesdits bilan et rapport, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire de l'Associée Unique et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

Troisième résolution

L'Associée Unique, ayant pris acte du bilan de clôture de liquidation, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société sont cédés, transférés et transmis à l'Associée Unique; et
- (iii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, sont assumés par l'Associée Unique, respectivement transférés et transmis à l'Associée Unique et que les dépenses en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglés; et

(iv) elle s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel de la Société dissoute, actuel ou futur, connu, inconnu et non payé.

L'Associée Unique décide de donner un pouvoir spécial au Liquidateur suite à la clôture de la liquidation afin qu'il continue à accomplir les actions restantes, le cas échéant et dans la mesure du nécessaire, liées à la clôture de la liquidation et en particulier, mais pas exclusivement, le paiement des factures, frais et des impôts impayés et la signature et l'envoi de la déclaration fiscale de la Société qui est à envoyer aux autorités fiscales avant la clôture de la liquidation, de récupérer des créances qui surviendraient après la liquidation de la Société, le cas échéant.

Quatrième résolution

L'Associée Unique donne décharge pleine et entière au Liquidateur, sans restriction, pour l'accomplissement de son mandat durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Sixième résolution

L'Associée Unique décide que les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à compter de la clôture de la liquidation de la Société à l'adresse suivante: European Value Partners AG, Dufourstrasse 5, 8702 Zollikon, Suisse.

A cet égard, l'Associée Unique donne instruction au Liquidateur, avec plein pouvoir de sous-délégation, et lui donne pleins pouvoirs, pour pendre toute action ou signer tout document afin que les livres et documents de la Société soient conservés à ladite adresse.

Septième résolution

L'Associée Unique décide de bloquer sur un compte bancaire spécial toute somme, le cas échéant, devant être payée aux créanciers de la Société et qui ne l'aurait pas été à la date qu'en tête. L'Associée Unique décide également de clôturer ledit compte bancaire une fois que tous les paiements à faire auraient été faits, le cas échéant, et plus généralement décide et donne instruction au Liquidateur, avec plein pouvoir de sous-délégation, de clôturer ledit compte bancaire et de mettre fin à tout contrat auquel la Société serait encore partie, le cas échéant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'Associée Unique ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille six cent cinquante euros (EUR 1.650,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: A. MORINI, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30335. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Beringen, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050902/211.

(16008173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Advent Pawlux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.400.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV LIMITED PARTNERSHIP", a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, and registered with the Delaware Division of Corporations under number

4380979 here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 7 December 2015; and

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-A LIMITED PARTNERSHIP", a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4380975,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 7 December 2015.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "ADVENT PAWLUX 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B142.400 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 13 October 2008, published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* (the "Memorial C") dated 4 November 2008, number 2687, page 128950. The articles have been amended pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 4 August 2009 published in the *Memorial C* dated 3 September 2009 page 81587.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The shareholders decide to appoint, as liquidator of the Company, Florida Liquidator Ltd, a Limited Company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Third resolution

The shareholders decide that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV LIMITED PARTNERSHIP", un partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, et immatriculé auprès de la Division of Corporations du Delaware sous le numéro 4380979,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 7 décembre 2015; et

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-A LIMITED PARTNERSHIP", un partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis et immatriculé auprès de la Division of Corporations du Delaware sous le numéro 4380975,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 7 décembre 2015; et

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «ADVENT PAWLUX 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 47 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B142.400 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 4 novembre 2008, numéro 2687, page 128950. Les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 août 2009 publié au Mémorial C du 3 septembre 2009 page 81587.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

Les associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième Résolution

Les associés décident de nommer en tant que liquidateur, Florida Liquidator Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des Iles Vierges Britanniques représentée ici et qui déclare accepter ce mandat.

Troisième Résolution

Les associés décident que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31262. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016050987/112.

(160009605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Centre de Liaison, d'Information et d'Aide pour les Associations issues de l'Immigration au Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 26, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg F 3.788.

—
REFONTE DES STATUTS

L'assemblée générale de l'association sans but lucratif CLAE services a.s.b.l immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro F3788

s'est tenue

le 11 janvier 2016.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de modifier les statuts de l'association comme suit:

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Centre de Liaison, d'Information et d'Aide pour les Associations issues de l'Immigration au Luxembourg», en abrégé «CLAE services».

Art. 2. L'association a pour objet:

1- de promouvoir une inscription citoyenne des populations et des associations issues de l'immigration dans la société luxembourgeoise et l'espace européen, par divers projets, actions, création d'outils, formations, informations, recherches, productions, espaces de ressources et d'aide, centre d'archives, mise en réseaux et de favoriser leur participation à la vie sociale, politique et culturelle du pays.

2- de valoriser la société interculturelle luxembourgeoise, le dialogue interculturel et le métissage culturel, au Luxembourg, en Europe et dans les pays de départ des populations venues en migration en Europe.

3- de développer des activités, des productions culturelles, des produits et des projets numériques, des projets de recherche, sur les questions migratoires, de cultures, de métissage culturel et la société interculturelle; de créer des fonds d'archives sur les mémoires et l'histoire de l'émigration du Luxembourg et de l'immigration au Luxembourg, les cultures et le monde associatif issus de l'immigration au Luxembourg et dans d'autres pays.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. L'association a son siège social à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

II. Membres

Art. 6. L'association est composée des représentants associatifs qui en ont exprimé la volonté et ont été élus au Comité exécutif de l'association de fait Comité de Liaison des Associations d'Etrangers, ainsi que de tout autre membre, ayant également manifesté sa volonté et coopté à la majorité qualifiée des deux tiers des voix par le Conseil d'administration. Le nombre de membres ne peut être inférieur à cinq.

Art. 7. Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 8. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout membre ne faisant plus partie du Comité exécutif de l'Association de fait Comité de Liaison des Associations d'Etrangers.

Art. 9. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 10. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

III. Cotisations

Art. 11. Le montant de la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale ne peut être supérieur à 100 euro.

Art. 12. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

IV. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an au premier semestre, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Art. 14. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postal ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 15. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 16. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et du règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et des 2 réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

Art. 17. Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions seront prises à majorité absolue des voix sous réserve des dispositions des articles 10 et 26. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre. Le mandat doit être écrit.

Art. 18. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par voie postale ou courrier électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association et signées par deux membres du conseil d'administration; elles sont consultables par les membres et les tiers.

V. Administration

Art. 19. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 5 à 9 administrateurs, élus à la majorité simple des voix présentes ou représentées à l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de 3 ans.

Les décisions du conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 20. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de trois administrateurs. Il ne peut valablement délibérer que si la moitié des administrateurs au moins sont présents ou représentés. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul autre administrateur. Le mandat doit être écrit.

Toute décision est prise à la majorité absolue des voix.

Art. 21. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. À l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par les signatures de deux administrateurs en fonction.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

Art. 22. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport des réviseurs de caisse.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- l'autofinancement,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

VI. Modification des statuts, dissolution et liquidation

Art. 25. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; toute décision prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;

b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 26. En cas de dissolution de l'association, l'actif net sera affecté, après liquidation du passif, à une fondation de droit luxembourgeois ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal poursuivant une activité analogue à celle prévue à l'article 2 des statuts.

VII. Dispositions finales

Art. 27. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Ainsi fait à Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051088/122.

(160010090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Campingworld, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9369 Gilsdorf, 1, Um Kempchen.

R.C.S. Luxembourg B 160.794.

Les statuts coordonnés au 23 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051107/10.

(160010042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

CAP Consult International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 129.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051108/10.

(160010376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

PFCE Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.192.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.698.

1. Il est porté à la connaissance des tiers que la dénomination de l'associé unique est dorénavant «CBRE Property Fund Central Europe LP», ayant son siège social au 3rd Floor, 10 Lefebvre Street St Peter Port, GY1 2PE, Guernsey.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016057642/13.

(160017248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

KDC Investments, Luxembourg Branch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 189.756.

Monsieur Willis G. (III) RYCKMAN a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société "3147014 Nova Scotia Company", maison mère de la succursale "KDC Investments, Luxembourg Branch", en date du 21 décembre 2014.

Référence de publication: 2016057828/9.

(160017383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Dunwitch Corporate, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 163.989.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065162/9.

(160027500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Expression Unique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 171.538.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065174/9.

(160026872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Exellair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.218.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065190/9.

(160027588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

OHI Finance SPV I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 175.644.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société OHI Finance SPV I S.A. du 13 janvier 2016

1. Acceptation de la démission de Monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant au 7, rue Lou Hemmer, 1748, Luxembourg - Findel, en tant que administrateur de la Société avec effet au 12 janvier 2016.

2. Acceptation de la nomination de Madame Monica Morsch, née le 3 juin 1987 à Craiova, Roumanie, résidante au 7, rue Lou Hemmer, 1748, Luxembourg, en tant que administrateur de la Société avec effet au 12 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057620/15.

(160017089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.
